

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
SAMEDI 16 JANVIER**

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. SKINAZI, Maire, le samedi 16 janvier 2016.

PRESENTS : Mesdames CADIC, FORGE, PAYSANT. Messieurs BRUNET, de LA ROCHEFOUCAULD, ERRARD, LARCHEVEQUE, SKINAZI.

ABSENT EXCUSE ET REPRÉSENTE : M. COMIEN (a donné pouvoir à M. SKINAZI)

ABSENTE EXCUSÉE : Mme PHILIPPE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ERRARD

DATE DE CONVOCATION : 07/01/2016

La séance est ouverte à 10h00

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu de conseil ;
- Désignation du secrétaire de séance ;
- Nomination d'un assistant de maîtrise d'ouvrage en vue des travaux sur le réseau d'eau ;
- Mise en non-valeur de factures d'eau impayées ;
- Décision modificative au budget eau ;
- Questions diverses.

Avant de débiter la séance Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil de bien vouloir ajouter un point à l'ordre du jour. Ce point concerne l'implantation de deux radars (opération prévue en 2015 mais reportée faute de subvention). Les membres du conseil acceptent à l'unanimité l'ajout de ce point.

Les membres du conseil approuvent le compte-rendu de la réunion du 27 novembre 2015 qui leur a été transmis par mail.

M. ERRARD est désigné secrétaire de séance.

1. Implantation de deux radars pédagogiques :

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de faire prendre conscience de la vitesse excessive à laquelle les automobilistes et les motards traversent le village il a été étudié l'installation de deux radars pédagogiques sur le territoire communal. Les données enregistrées seraient transmises aux autorités qui pourraient organiser des contrôles de vitesse. Cette opération avait été programmée en 2015 et repoussée faute de subvention accordée.

Le devis de la Société ICARE est présenté, il s'élève à 5 100.00 € HT soit 6 120.00 € TTC.

Monsieur le Maire annonce qu'une subvention peut être octroyée dans le cadre de la réserve parlementaire du Sénateur DELATTRE et ce à hauteur de 2 500.00 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil :

- acceptent l'implantation de deux radars pédagogiques sur le territoire communal par la société ICARE,

- acceptent qu'une subvention au titre de la réserve parlementaire soit demandée à Monsieur DELATTRE Sénateur du Val d'Oise.

Les membres du conseil mandatent Monsieur le Maire pour signer les documents relatifs à ce dossier notamment ceux concernant la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire auprès Monsieur le Sénateur DELATTRE.

Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

2. Nomination d'un assistant de maîtrise d'ouvrage en vue des travaux sur le réseau d'eau :

Monsieur le Maire explique que conformément à la décision des membres du conseil lors de la précédente réunion concernant les futurs travaux sur le réseau d'eau il a de nouveau rencontré Monsieur BENAIS, ingénieur conseil Infrastructures (Espace i.n.g.b Ile-de- France), assistant maîtrise d'ouvrage.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil nomment Monsieur BENAIS de l'Espace i.n.g.b Ile-de- France) assistant maîtrise d'ouvrage pour les futures travaux sur le réseau d'eau mais ne souhaitent pour le moment n'effectuer que l'étude d'avant-projet et l'enquête de terrain (AVP - ENQ) d'un montant de 8 775.00€ HT (cf acte d'engagement). Les membres du conseil précisent que c'est après avoir pris connaissance des conclusions de cette étude et de cette enquête qu'ils décideront des phases de travaux à effectuer ainsi que de leurs programmations.

M. BENAIS passera donc chez tous les habitants et afin de faciliter sa démarche, il sera accompagné de l'agent technique. Un boitage sera également fait afin de prévenir les administrés.

Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

3. Mise en non-valeur de factures d'eau impayées :

Dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, Monsieur le Maire explique que Madame le Trésorier a proposé l'admission en non-valeur d'un certain nombre de créances (budget de l'eau) sur des débiteurs dont l'insolvabilité ou la disparition sont établies. 1^{er} décembre 2015 le montant de ces créances irrécouvrables est de 1 088.69€.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité, admettent en non-valeur les titres de recettes dont le montant s'élève à 1 188.69 €. Il est précisé que pour cette opération un virement de crédits est nécessaire sur l'article 654 du chapitre 65.

Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

4. Décision modificative au budget de l'eau :

Afin de pouvoir effectuer le mandat concernant la mise en non-valeur de factures d'eau impayées (cf point 3) il est nécessaire de faire un mouvement de crédit au budget eau. Les crédits à l'article 654/ 65 étant insuffisants. Monsieur le Maire propose de virer 350.00 € de l'article 615/011 à l'article 654/65.

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité ce virement de crédit.

Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

5. Questions diverses ;

5.1 Problèmes d'assainissement Chalet des Roses.

Monsieur le Maire explique les problèmes d'assainissement que connaît le Chalet des Roses depuis plusieurs mois. Le Syndic a rencontré à plusieurs reprises les élus, des représentants du SIAA afin de trouver des solutions. Les eaux usées sont déversées en toute illégalité dans le domaine pluvial. Malgré plusieurs relances auprès du Syndic, le dossier n'avance pas et il semble que la commune se trouve face à une mauvaise volonté évidente de remédier à la situation. Suite aux fortes pluies des derniers jours les avaloirs ont débordé, les bas-côtés se sont gorgés d'eau inondant les terrains des riverains, ces derniers sont venus se plaindre en mairie à ce sujet mais aussi des odeurs incommodantes.

Les membres du conseil s'étonnent et s'indignent que cet état de fait perdure.

Les riverains et la municipalité ayant fait preuve d'une grande patience face à cette atteinte à l'environnement, à la gêne occasionnée (aux riverains et à la commune) les membres du conseil demandent qu'une mise en demeure d'effectuer les travaux sous 15 jours soit envoyée en recommandé au Syndic et ce dès aujourd'hui. A défaut de travaux, les services compétents de la police de l'eau seront avertis afin d'effectuer un constat de pollution avec les conséquences que cela entrainera.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h15
Haute-Isle, le 18/01/2016
Établi par M. ERRARD, Secrétaire de séance

Le Maire,
M. Laurent SKINAZI

